

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 15 mars 2021 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.O.  
2021-03-01

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le premier jour du mois de mars de l'an deux mille vingt et un à dix-neuf heures (19:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1  
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3  
Madame Annie Gagnon, conseillère district no.4  
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5  
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no.6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

La conseillère Suzanne Ledoux a motivé son absence.

L'enregistrement de cette séance est publié, tel que le permet l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 2 octobre 2020, sur le site internet de la Ville d'Acton Vale.

Rs.2021-03-058

### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 01 mars 2021 avec les modifications suivantes :

#### **AJOUTER:**

**9.3 Soumission pour l'émission de billets.**

#### **REPORTER :**

**L'item 5.3**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-03-059

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2021.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 février 2021 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2021, tel que rédigé par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **CORRESPONDANCE**

### **MOBILISATION DES MUNICIPALITÉS POUR UNE RÉDUCTION DE L'HERBE À POUX.**

Pour une 15<sup>e</sup> année, l'Association pulmonaire du Québec (APQ) en partenariat avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) tient la Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux et l'arrondissement de Ville-Marie de la Ville de Montréal porte fièrement le titre d'hôte et invitent la Ville d'Acton Vale à joindre le mouvement en faisant part de son engagement à sensibiliser et mobiliser ses citoyens face à l'herbe à poux.

**Le conseil en prend acte et qu'au moment venu, verra, comme à chaque année, à faire de la publicité à ce sujet pour ses citoyens.**

Rs.2021-03-060

### **DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'IMPLANTATION DU 3-1-1 CELLULAIRE ET FILAIRE À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON.**

Attendu que la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton désire rendre le service 3-1-1 disponible par la téléphonie filaire et cellulaire et a confié ce mandat à CITAM;

Attendu que les centres d'interconnexion filaires couvrent plus d'une municipalité, la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton doit demander une autorisation aux municipalités environnantes avec qui les juridictions sont partagées;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale donne son accord à la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton et aux fournisseurs de services en télécommunication afin que les juridictions partagées avec la Ville d'Acton Vale soient programmées de sorte que les appels 3-1-1 provenant de ces juridictions soient acheminés à la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;

D'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville d'Acton Vale les demandes d'autorisation pour l'implantation du 3-1-1 cellulaire et filaire à Saint-Valérien-de-Milton.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-03-061

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA TENUE DE LA FOIRE AGROALIMENTAIRE.**

Attendu que le conseil d'administration de la Foire agroalimentaire dépose, à la Ville d'Acton Vale, une demande d'autorisation pour utiliser le parc Donald-Martin pour la tenue de la Foire Agroalimentaire, les 14 et 15 août prochain;

Attendu que le conseil d'administration demande à la Ville, comme les années antérieures, l'aide des employés de la Ville pour l'aménagement du site ainsi qu'une participation financière;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise l'utilisation du parc Donald-Martin, exceptionnellement pour cette année, les 14 et 15 août prochain, pour la tenue de la Foire Agroalimentaire;

Que pour l'aide financière, la Ville soumettra, au conseil d'administration, un protocole d'entente qui établira les obligations de chacune des parties.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**APPUI ENVERS LA CAMPAGNE VERS DES COLLECTIVITÉS DURABLES.**

Attendu que les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale;

Attendu que, au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande;

Attendu que des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques;

Attendu que, pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules;

Attendu que les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible;

Attendu que Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste;

Attendu que le rapport intitulé *La voie à suivre pour Postes Canada*, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution;

Attendu que le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne *Vers des collectivités durables*, propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage.

**Le conseil en prend acte.**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Aucune dépense.

Rs.2021-03-062

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE À TRANSPORT CANADA ET À CHEMIN DE FER SAINT-LAURENT & ATLANTIQUE.**

Attendu que plusieurs citoyens ont fait part, à la Ville d'Acton Vale, d'une problématique concernant le passage à niveau à la hauteur de la rue St-André;

Attendu que le matériel ferroviaire est exploité de façon à obstruer régulièrement le passage à niveau à la hauteur de la rue St-André, y compris par l'activation du système d'avertissement et ce, sans qu'aucun train ne passe;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale dépose une demande à Transport Canada et à Chemin de fer Saint-Laurent & Atlantique de prendre les mesures nécessaires afin de résoudre la problématique d'obstruction régulière de ce passage à niveau, alors qu'aucun train n'y passe.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**...L'item 5.3 est reporté à une séance ultérieure.**

Rs.2021-03-063

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – COTISATION ANNUELLE.**

Attendu que l'Union des municipalités du Québec a transmis pour fins de paiement une facture émise pour le renouvellement de l'adhésion de la ville à l'Union des municipalités du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 4 765.59 \$ (incluant les taxes) ainsi que son paiement à même le poste budgétaire xx-xxx-xx-xxx, à l'Union des municipalités du Québec, représentant la cotisation annuelle basée sur le décret de population du ministère des Affaires municipales qui sera en vigueur le 01 janvier 2021, **excluant** la tarification au Carrefour du capital humain – Référence facture 149242.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-03-064

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 6 194 635 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MME YANINA BENARD-ROY ET M. MATHIEU LANDRY.**

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à **Mme Yanina Bénard-Roy et M. Mathieu Landry** le lot 6 194 635 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 841.5 mètres carrés, au prix de 83 560.92 \$, incluant les taxes applicables;

Que **Mme Yanina Bénard-Roy et M. Mathieu Landry** ont versé un montant de 4 178.05 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signé en date du 18 février 2021;

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

...Dépôt du rapport du département suivant :

a) Service incendie

**Le conseil prend acte.**

...Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

Rs.2021-03-065

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

<b>Liste des paiements préautorisés :</b>	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 28 janvier au 24 février 2021	118 856.20 \$
• Paiements par AccèsD du 01 février au 28 février 2021	165 766.32 \$
• Salaires et REER pour le mois de février 2021	111 134.58 \$
<b>Liste des comptes à payer :</b>	
• Pour le mois de février 2021	203 280.59 \$
<b>Grand Total</b>	<b>599 037.69 \$</b>

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 306 600 \$, QUI SERA RÉALISÉ LE 9 MARS 2021.**

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville d'Acton Vale souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 306 600 \$ qui sera réalisé le 9 mars 2021, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
272-2014	324 900 \$
272-2014	791 700 \$
338-2018	151 348 \$
338-2018	38 652 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 272-2014 et 338-2018, la Ville d'Acton Vale souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Attendu que la Ville d'Acton Vale avait le 8 février 2021, un emprunt au montant de 1 116 600 \$, sur un emprunt original de 1 400 100 \$, concernant le financement du règlement d'emprunt numéro 272-2014;

Attendu que, en date du 8 février 2021, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

Attendu que l'emprunt par billets qui sera réalisé le 9 mars 2021 inclut les montants requis pour ce refinancement;

Attendu qu'en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement d'emprunt numéro 272-2014;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 9 mars 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 9 mars et le 9 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	81 900 \$	
2023.	83 400 \$	
2024.	84 600 \$	
2025.	86 000 \$	
2026.	87 500 \$	(à payer en 2026)
2026.	883 200 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 272-2014 et 338-2018 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 9 mars 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Que, compte tenu de l'emprunt par billets du 9 mars 2021, le terme originel du règlement d'emprunt numéro 272-2014 soit prolongé de 1 mois et 1 jour.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-03-067

**SOUSSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS.**

Date d'ouverture :	1 <sup>er</sup> mars 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 4 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	9 mars 2021
Montant :	1 306 600 \$		

Attendu que la Ville d'Acton Vale a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 9 mars 2021, au montant de 1 306 600 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;



### 1 - CAISSE DESJARDINS DE LA VALLÉE D'ACTON

81 900 \$	1,62000 %	2022
83 400 \$	1,62000 %	2023
84 600 \$	1,62000 %	2024
86 000 \$	1,62000 %	2025
970 700 \$	1,62000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,62000 %

### 2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

81 900 \$	0,50000 %	2022
83 400 \$	0,65000 %	2023
84 600 \$	0,90000 %	2024
86 000 \$	1,20000 %	2025
970 700 \$	1,40000 %	2026

Prix : 98,74600

Coût réel : 1,62931 %

### 3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

81 900 \$	1,67000 %	2022
83 400 \$	1,67000 %	2023
84 600 \$	1,67000 %	2024
86 000 \$	1,67000 %	2025
970 700 \$	1,67000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,67000 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE LA VALLÉE D'ACTON est la plus avantageuse;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Ville d'Acton Vale accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE LA VALLÉE D'ACTON pour son emprunt par billets en date du 9 mars 2021 au montant de 1 306 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 272-2014 et 338-2018. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**RÉSOLUTION RELATIVE À LA RECONNAISSANCE DES DROITS DE PROPRIÉTÉ DE LA VILLE SUR LES CHEMINS, RUES ET/OU PARTIES DE CEUX-CI – ARTICLE 73 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES.**

Considérant que la ville d'Acton Vale doit faire reconnaître ses droits de propriété sur les chemins, rues et/ou parties de ceux-ci, ci-après énumérés ;

Considérant que l'article 73 de la *Loi sur les Compétences municipales* (L.R.Q., chapitre C-47.1) prévoit que lorsqu'elle constate que l'assiette d'une voie publique existante n'est pas conforme aux titres, la municipalité locale approuve par résolution la description technique du terrain préparée par un arpenteur-géomètre qui correspond à cette assiette, d'après le cadastre en vigueur, afin d'en être reconnue propriétaire à certaines conditions ;

Considérant que cette disposition s'avère l'avenue la plus efficace afin de régulariser l'occupation des voies de circulation ;

Considérant que ces voies de circulation (rues et/ou chemins) ont fait l'objet d'une description technique préparée par un arpenteur-géomètre ;

Considérant que la description technique ci-après mentionnée fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrite ;

Considérant que les voies de circulation ci-après mentionnées sont utilisées à des fins publiques ;

Considérant qu'il n'y a jamais eu de revendication quant à la propriété des rues et/ou chemins ni d'opposition quant à son usage à des fins publiques ;

Considérant que la municipalité de la Ville d'Acton Vale désire régulariser le caractère public de ces chemins et/ou parties de ceux-ci et en devenir propriétaire en titre ;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'approuver les descriptions techniques suivantes :

- 1.) 1<sup>er</sup> Rang qui affecte les lots 2 330 064, 2 330 065, 2 330 184, une partie du lot 2 734 716 du cadastre officiel du Québec sont indiqués à la description technique et le plan préparés par monsieur Jean-Yves Tremblay, arpenteur-géomètre, le 24 septembre 2020 sous le numéro 20 935 de ses minutes;
- 2.) Rue Migneault qui affecte le lot 2 330 255 du cadastre officiel du Québec est indiquée à la description technique et le plan préparés par monsieur Jean-Yves Tremblay, arpenteur-géomètre, le 24 septembre 2020 sous le numéro 20 935 de ses minutes;

Et à l'égard desquelles la Ville d'Acton Vale entend se prévaloir des dispositions prévues à l'article 73 de la *Loi sur les Compétences municipales* (L.R.Q., chapitre C-47.1).

De faire publier dans le journal La Pensée de Bagot un avis contenant les mentions prévues au paragraphe 3 de l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, c.6) au moins deux (2) fois avec un intervalle entre soixante (60) et d'au plus quatre-vingt-dix (90) jours entre chaque publication.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-03-069

**RÉSOLUTION CONCERNANT LE DOSSIER 700850-62B1906.**

Considérant qu'un acte introductif a été déposé au tribunal administratif du travail;

Considérant que le tribunal administratif du travail entérine un accord intervenu entre les parties;

Considérant que la Ville ne peut offrir un travail qui correspondrait aux critères retenus par la C.N.E.S.S.T. à cedit employé;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser madame Vicky Lessard, Coordinatrice Ressources humaines et Communications, à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-03-070

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES.**

Attendu que des soumissions publiques ont été ouvertes le 23 février 2021 à 10 h 30 à l'Hôtel de Ville quant à la fourniture de matériaux granulaires pour la période du 1er mars 2021 au 1er mars 2022;

Attendu que la Ville a reçu TROIS (3) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 405 872.57 \$, plus taxes pour l'achat de matériaux granulaires pour la période du 1er mars 2021 au 1er mars 2022;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit **Carrière d'Acton Vale Ltée** pour les matériaux suivants, au coût subséquent, sans les taxes applicables :

Description	Coût à la tonne métrique ou au mètre cube (sans les taxes)	Transport	Total à la tonne métrique ou au mètre cube (sans les taxes)	Prix total
Pierre concassée 0-5 mm	15.55	1.966	17.516 x 425 tm	7 444.30 \$
Pierre concassée 0-10 mm	13.60	1.966	15.566 x 395 tm	6 148.57 \$
Pierre concassée 0-20 mm – MG 20 b	12.35	1.966	14.316 x 10 500 tm	15 318.00 \$
Pierre concassée 0-56 mm – MG 56 b	12.35	1.966	14.316 x 8 500 tm	121 686.00 \$
Pierre concassée 5 mm	14.65	1.966	16.616 x 50 tm	830.80 \$
Pierre concassée 20 mm	15.05	1.966	17.016 x 250 tm	4 254.00 \$
Pierre concassée 50-110 mm	13.15	1.966	15.116 x 550 tm	8313.80 \$
Pierre concassée 100-180 mm	14.30	1.966	16.266 x 250 tm	4 066.50 \$
Pierre concassée MG-20	15.05	1.966	17.016 x 150 tm	2 552.40 \$
Pierre concassée MG-56	13.85	1.966	15.816 x 540 tm	8 540.64 \$
Béton préparé 30 MPa 14 mm	132.00	1.966	133.966 x 250 m <sup>3</sup>	33 491.50 \$
Béton préparé 32 Mpa 14 mm	137.00	1.966	138.966 x 160 m <sup>3</sup>	22 234.56 \$
Béton préparé 35 MPa 14 mm	142.00	1.966	143.966 x 250 m <sup>3</sup>	35 991.50 \$
<b>TOTAL :</b>				<b>405 872.57\$</b>

Manutention d'hiver

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars, ajout de 1.00 \$ la tonne.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-03-071

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE BORDURES MOULÉES EN PLACE.**

Attendu que des soumissions publiques ont été ouvertes le 23 février 2021 à 11 h à l'Hôtel de Ville, quant à la fourniture et l'installation de bordures moulées en place;

Attendu que la Ville a reçu SIX (6) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 33 858 \$, plus taxes pour la fourniture et l'installation de bordures en place;

De financer ces dépenses comme suit :

6 498 \$	Financé par les surplus affectés, poste budgétaire 22-300-10-000
10 260 \$	Financé par les surplus affectés, poste budgétaire 22-600-10-000
17 100 \$	Financé par les surplus libres, poste budgétaire 22-300-10-00

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit **B.M.Q. Inc.** au coût de 33 858 \$ plus taxes, le tout selon la soumission datée du 23 février 2021.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-03-072

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE FAUCHAGE DES LEVÉES DE FOSSÉS POUR L'EXERCICE 2021.**

Attendu que des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 24 février 2021 à 11 h à l'Hôtel de Ville, quant au fauchage des levées de fossés pour l'exercice 2021;

Attendu que six (6) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu TROIS (3) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 21 002.18 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-320-00-521 pour le fauchage des levées de fossés pour l'exercice 2021;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : **Les Entreprises R.M. Inc.** au coût suivant :

- 50.25 \$** du kilomètre, plus taxes, pour la 1<sup>ère</sup> coupe sur approximativement 37.5 km (sections A et B) du croquis;
- 212.42 \$** du kilomètre, plus taxes, pour la 1<sup>ère</sup> coupe sur approximativement 16.5 km (sections A, B, C, D et E) du croquis;
- 212.42 \$** du kilomètre, plus taxes, pour la 2<sup>e</sup> coupe sur approximativement 16.5 km (sections A, B, C, D et E) du croquis;
- 212.42 \$** du kilomètre, plus taxes, pour la 3<sup>e</sup> coupe sur approximativement 54 km (sections A, B, C, D et E) du croquis;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-03-073

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE – RECOPIAGE DES LIGNES DE RUE DÉJÀ EXISTANTES, POUR L'EXERCICE 2021.**

Attendu que des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 24 février 2021 à 10 h 30 à l'Hôtel de Ville, quant au marquage de la chaussée – Recopiage des lignes de rue déjà existantes, pour l'exercice 2021;

Attendu que sept (7) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu TROIS (3) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 46 080.25 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même les postes budgétaires 02-355-00-639 (33 527.50 \$) et 02-701-50-521 (12 552.75 \$) sur acceptation des travaux, pour le marquage de la chaussée –recopiage des lignes de rue déjà existantes, pour l'exercice 2021;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : **Marquage Traçage Québec Inc.** en vertu des prix unitaires prévus dans sa soumission du 24 février 2021 pour le marquage de la chaussée – Recopiage des lignes de rue déjà existantes, au coût de 46 080.25 \$, plus taxes;

De transférer un montant de 1 180 \$ du budget prévu au poste budgétaire 02-355-639 au poste budgétaire 02-701-50-521.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-03-074

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE PAVAGE, EXERCICE 2021.**

Attendu que la Ville a procédé, le 24 février 2021 à 10 h à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour l'exécution des travaux de pavage 2021;

Attendu que les documents étaient disponibles sur le site SEAO et que la Ville a reçu CINQ (5) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 410 373.65 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-300-10-000 pour l'exécution des travaux de pavage, exercice 2021;

De financer ces dépenses comme suit :

- 120 705.25 \$ financé par les surplus libres;
- 127 150.90 \$ financé par les fonds de carrières et sablières;
- 150 150.00 \$ financé par le règlement d'emprunt 007-2020;
- 12 367.50 \$ conditionnel à la subvention accordée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du Fonds région et ruralité – Volet 4;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : **Sintra Inc.** au coût de 410 373.65 \$, plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-03-075

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN TRACTEUR À ATTELAGE FRONTAL NEUF 2021.**

Attendu que des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 23 février 2021 à 14 h à l'Hôtel de Ville pour la fourniture d'un tracteur à attelage frontal neuf 2021;

Attendu que trois (3) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu UNE (1) soumission;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Chagnon, directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 42 788 \$, plus taxes, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 22-700-10-000, pour la fourniture d'un tracteur à attelage frontal neuf 2021;

De financer cette dépense à même les surplus libres, remboursable sur une période de 5 ans;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : **Aubin & St-Pierre** au coût 42 788 \$, plus taxes pour la fourniture d'un tracteur à attelage frontal de marque Kubota.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-03-076

**RÉSOLUTION POUR RATIFIER LA SIGNATURE D'UN BAIL.**

Attendu que le 26 janvier 2021, une procuration a été délivrée afin que le directeur des Services culturels et sportifs soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, un document concernant la location des locaux du Centre sportif (bail) avec le Centre intégré de Santé et de Services sociaux de la Montérégie-Est;

Attendu qu'il y a lieu de ratifier cette signature de bail;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que par la présente résolution, la Ville d'Acton Vale ratifie la signature du directeur des Services culturels et sportifs concernant la location des locaux du Centre sportif (bail) avec le Centre intégré de Santé et de Services sociaux de la Montérégie-Est.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-03-077

**RÉSOLUTION POUR MANDATER LA MRC D'ACTON AFIN D'APPORTER DES MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 069-2003.**

Attendu que la Ville désire modifier le règlement de zonage, afin que soit modifiée la sous-classe A-8 « Classification des usages commerciaux » pour que l'usage imprimerie dont la superficie au sol est inférieure à 200 mètres carrés (Note : les imprimeries d'une superficie au sol de 200 mètres carrés ou plus sont classifiées comme usage industriel), soit modifiée à **450** mètres carrés;

Attendu que les règles de sécurité pour les installations de génératrices ont été modifiées et que dorénavant la plupart devront être installées à l'extérieur des bâtiments;



Attendu qu'il y aurait lieu de revoir les usages et constructions permis dans les cours latérales et arrières pour l'installation des génératrices et prévoir des mesures d'atténuation du bruit;

En conséquence la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De mandater le Service d'Urbanisme de la MRC d'Acton afin de modifier le règlement de zonage no. 069-2003, pour modifier la sous-classe A-8 « Classification des usages commerciaux » pour que l'usage imprimerie dont la superficie au sol est inférieure à 200 mètres carrés soit modifié à **450** mètres carrés;

De mandater le service d'Urbanisme de la MRC afin de voir quelles solutions pourraient être envisagées relativement aux usages et construction permis pour l'installation de génératrices.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

... **VARIA**

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS.**

Séance du conseil à huis clos, aucun citoyen présent. Les citoyens ont été invités à soumettre leurs questions via le courriel de la greffière.

Une question est déposée, via courriel, par monsieur Robin Nadeau :

*« Je vous écris, car j'ai une question pour le conseil, je demeure au 350 Deland Acton Vale et notre rue est toujours en gravier. J'aimerais savoir si le projet d'asphaltage aura lieu cette année ? J'ai posé la question à M. Lavallée par le passé à quelques reprises, il m'avait dit qu'il avait des soumissions et que le projet avait déjà été discuté, mais rien n'a bougé depuis ce temps.*

*Notre rue est un cul-de-sac avec trois maisons situées non loin de la ville et du quartier industriel, chaque année l'équipe de travaux publics vient étendre du gravier avec la niveleuse (Grader) et camion-benne une à 2 fois par année. Ensuite, il y a la chaux qui est étendue quelques fois dans l'été pour la poussière. C'est toujours à recommencer, car à chaque année la charrue envoie tout le gravier sur le bord du chemin. Mes voisins et moi tentons de garder nos devants de terrain propre et nos fossés aussi, pour pas de la friche qui pousse et d'autres mauvaises herbes, mais ce n'est pas très intéressant de devoir racler du gravier à chaque année au printemps. Il arrive parfois qu'il y ait 2-3 pouces de gravier bien compactés à enlever. Je crois que si vous calculez toutes les dépenses pour entretenir notre chemin de gravier, ça ne sera pas long que l'asphalte va être payé.*

*Donc, serait-il possible d'apporter ce point à la prochaine rencontre svp? »*

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu que compte tenu que les travaux et que le budget sont déjà décrétés et adoptés pour 2021, la possibilité de pavage de la rue Deland sera étudiée pour le budget 2022.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à dix-neuf heures et quinze minutes (19;15).

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau, OMA  
Greffière

### **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date